Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03 10 2-23

ID: 059-215905944-20230929-DEL562023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD



DEL N° 056/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du Vendredi 29 Septembre 2023

L'an 2023 le Vendredi 29 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Nombre de conseillers :

Date de convocation

Date d'affichage

22/09/2023

22/09/2023

En exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs:	2
Votants :	13
Pour:	13
Contre :	0
Abstentions :	0

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSE Charles
Absent excusé ayan	t donné procuration	
Excusé(s) ayant dor BROQUET Jean-Noë	nné procuration : MN il, PINOY Jacques à l	M : JOLY Denis à M. M. BOURDON Philippe
Absent excusé :	Property of	
Absent non excusé		
Absent(s) : MM : CHA	ABANE Michel, CORF	RÉA Emmanuel
Secrétaire de séanc	e:	
Mme VINCKIER Anni	ck	

Objet: FRIANDISES OFFERTES A L'ECOLE DANS LE CADRE DES FETES DE FIN D'ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° 022-2023 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2022 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de fixer une enveloppe pour les friandises et les coquilles remises en fin d'année pour les enfants scolarisés à l'école, Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID: 059-215905944-20230929-DEL562023-DE

Monsieur le Maire,

Rappelle:

Que chaque année, la commune offre des friandises et des coquilles aux enfants de l'école dans le cadre des fêtes et qu'il convient de fixer l'enveloppe pour cette opération.

Propose:

• De reconduire l'enveloppe de l'année précédente à savoir :

Enveloppe : les friandises et les coquilles imputées sur le compte 6232 fêtes et cérémonie pour une enveloppe globale de 1 100,00 €.

Demande:

• Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'enveloppe ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe l'enveloppe pour les friandises et les coquilles offertes aux enfants de l'école dans le cadre des fêtes de fin d'année à 1500,00 €,
- Charge Monsieur le Maire de passer les commandes selon les conditions reprises ci-dessus,
- Dit que cette dépense sera imputée sur le compte 6232 fêtes et cérémonies,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire.

I.N. BROQUET



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

DEL562023 Numéro de l'acte : **DEL 056/2023: FRIANDISES OFFERTES A L'ECOLE DANS** Objet: LE CADRE DES FETES DE FIN D'ANNEE 2023 Type de transaction: Transmission d'actes 2023-09-29 00:00:00+02 Date de la décision : Nature de l'acte : Délibérations Documents papiers complémentaires : NON 9.1 - Autres domaines de competences des communes Classification matières/sous-matières: 059-215905944-20230929-DEL562023-DE Identifiant unique: Non définie URL d'archivage: Non notifiée Notification:

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	908 o
Nom métier : 059-215905944-20230929-DEL562023-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	121.9 Ko

Nom original: D56.2023.pdf

Nom métier:

99 DE-059-215905944-20230929-DEL562023-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 octobre 2023 à 10h12min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 octobre 2023 à 10h12min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 octobre 2023 à 10h12min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 octobre 2023 à 10h13min06s	Reçu par le MI le 2023-10-03